



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 30 NOVEMBRE 2016

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») et Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») jusqu'à la perte de contrôle de la filiale le 27 décembre 2017, pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Débutant en 2017, l'année financière de la Société s'est terminée le 31 mars 2017. Par conséquent, les états financiers ci-dessus incluent des périodes de trois mois et neuf mois différentes : périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 et périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016. L'information financière pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2016 n'a pas été incluse dans ce rapport de gestion pour les raisons suivantes : i) les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 fournissent une comparaison raisonnable pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017; ii) il n'y a pas de facteurs importants, saisonniers ou autres qui auraient un impact sur la comparabilité de l'information si les résultats pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2016 avaient été présentés au lieu des résultats pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 ; et iii) il n'était pas pratique ni justifié financièrement de préparer cette information.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016 est basée sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société qui ont été préparés sous les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 14 février 2018. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu en ce qui a trait aux rubriques « Transactions entre parties liées », « Activités hors bilan » ou « Méthodes comptables et estimations critiques », par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport de gestion annuel de 2017 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 7 juin 2017. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans le présent rapport.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US », « EUR » et « GBP » font référence au dollar canadien, au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « prévoit », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise une mesure financière ajustée, le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société ou le secteur est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue directement des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise cette mesure afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Cette mesure aide également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au résultat net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements et les pertes de valeurs et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que la rémunération à base d'actions, les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine, les règlements de redevance, le gain net sur vente des activités liées à l'huile de krill, les frais légaux liés aux règlements de redevance, le gain sur perte de contrôle d'une filiale, les crédits d'impôt recouvrables des années précédentes et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Un rapprochement du résultat net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société formule et fournit des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plateforme brevetée qui peut améliorer l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour développer des extractions et des formulations uniques dans des segments à fort potentiel de croissance, comme ceux des produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être. L'expansion de la Société dans le domaine du cannabis à des fins médicales et du bien-être constitue un débouché intéressant pour l'installation de Sherbrooke existante, actif clé de la Société, suivant la vente des activités liées à l'huile de krill en 2017, tel qu'il est décrit ci-après, la direction favorisant la réaffectation de l'installation existante dans le but de pénétrer un secteur nouveau à croissance rapide. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les mesures que la Société a prises et qui sont nécessaires pour exercer ces activités liées au cannabis. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Transaction conclue avec Aker BioMarine

Le 7 août 2017, Neptune et Aker BioMarine Antarctic AS (« Aker BioMarine ») ont conclu un accord selon lequel Aker BioMarine acquérait les titres de propriété intellectuelle, la liste de clients et l'inventaire d'huile de krill de Neptune, pour une contrepartie en espèces de 43 076 \$ (34 millions de dollars américains), versée à la clôture de la transaction. En vertu de cet accord, Neptune cesse ses activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac et Aker BioMarine devient le fournisseur exclusif d'huile de krill pour les activités de solutions de Neptune. De cette contrepartie, un montant de 11 176 \$ a été utilisé pour le remboursement de dettes et pour payer une pénalité sur remboursement anticipé de 263 \$ suivant la transaction de vente et un montant additionnel de 2 392 \$ a été remboursé le 6 octobre 2017.

Les actifs vendus étaient inclus dans le segment nutraceutique. La disposition des activités de production et de distribution d'huile de krill permet à la Société d'accélérer ses efforts pour positionner la Société dans des segments à fort potentiel de croissance comme celui d'extraction d'huile de cannabis thérapeutique et du bien-être du projet Vallée Verte, conformément à la stratégie de croissance de la Société.

L'installation de Sherbrooke ne faisait pas partie de la transaction et elle sera utilisée pour le développement d'extractions uniques destinées à des segments à fort potentiel de croissance tel que l'industrie du cannabis. Un grand nombre de nos employés ont vu leur emploi terminé suite à cette transaction. Une petite équipe continue de travailler sur des projets spéciaux, notamment celui sur le cannabis thérapeutique et du bien-être dans les installations de la Société ainsi qu'aux activités relatives à la sortie du marché de l'huile de krill en vrac. Puisque l'installation de Sherbrooke ne faisait pas partie de la transaction, elle ne s'est pas qualifiée en tant qu'activités abandonnées à des fins comptables. De plus, la direction a évalué la valeur recouvrable de l'installation de Sherbrooke et aucune réévaluation de la durée de vie utile ni aucune dépréciation sur l'usine et ses équipements n'ont été enregistrées pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017. La direction continuera de réévaluer la valeur recouvrable ainsi que la durée de vie utile au fur et à mesure des progrès et développements du projet d'extraction d'huile de cannabis.

Le tableau suivant présente la conciliation du gain net sur la vente d'actifs pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 et l'impact total de la transaction de vente et des remboursements de dettes afférents sur le revenu net de la Société :

	7 août 2017
Produit total de la transaction	43 076 \$
Stock vendu	(11 186)
Actifs incorporels nets vendus	(5 792)
Autre radiation d'actif, indemnités, frais de transaction et dépenses liées à la sortie du marché de l'huile de krill en vrac i) ii)	(2 374)
Gain net sur la vente d'actifs tel que présenté dans l'état du résultat net des états financiers intermédiaires consolidés	23 724 \$
Dépréciation des stocks – présentée dans le coût des ventes	(1 719)
Pénalité sur remboursement, perte sur frais de financement et d'actualisation des dettes remboursées – présentés dans les charges financières	(921)
Impact total de la transaction sur le revenu net avant impôt	21 084 \$

- i) Incluant une radiation d'actif sans effet sur la trésorerie de 554 \$, 1 142 \$ d'indemnités aux employés et 482 \$ de frais de transaction.
- ii) Des frais de 147 \$ ont été enregistrés au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 relatif à une autre radiation d'actif, à des frais de transaction et des dépenses liées à la sortie du marché de l'huile de krill en vrac (retraitement des stocks de travaux en cours).

Perte de contrôle de la filiale Acasti

Le 27 décembre 2017, Acasti a conclu une offre publique de financement. Immédiatement avant la transaction, Neptune détenait 33,96 % des actions d'Acasti et a déterminé qu'elle en détenait le contrôle de fait et donc qu'elle devait consolider Acasti. Après le financement et au 31 décembre 2017, la participation de la Société dans Acasti est descendue à 20,39 % et 12,12 % après entière dilution (34,45 % et 23,28 % au 31 mars 2017). Ainsi, la direction a déterminé que la Société a perdu le contrôle de fait de la filiale.

À cette date, la Société a cessé de consolider Acasti et a décomptabilisé les actifs et passifs de son ancienne filiale et la participation ne donnant pas le contrôle dans Acasti. La Société a comptabilisé sa participation ne donnant pas le contrôle restante dans Acasti à la juste valeur à cette date. La Société détient 5 064 694 actions ordinaires d'Acasti. La juste valeur de la participation dans Acasti a été établie à 6 079 \$ ou 1,20 \$ par action au 31 décembre 2017. Cette participation a été évaluée à l'aide de données d'entrée de niveau 1. La différence entre la juste valeur de la participation et la valeur comptable des actifs nets d'Acasti et la participation afférente ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée dans l'état du résultat net comme un gain sur perte de contrôle sans effet sur la trésorerie de 8 783 \$. La Société a cessé de consolider les résultats d'Acasti à partir de cette date. Acasti représente le secteur cardiovasculaire dans la section sur les informations sectorielles.

Le tableau suivant présente la conciliation du gain sur perte de contrôle pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017.

	27 décembre 2017
Participation dans Acasti à la juste valeur	\$ 6 079
Participation ne donnant pas le contrôle	2 234
Actifs d'Acasti avant la déconsolidation	(7 143)
Passifs d'Acasti avant la déconsolidation	7 613
Gain sur perte de contrôle d'Acasti	\$ 8 783

Au 27 décembre 2017, la participation dans Acasti est présentée dans « Autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur de la participation demeure inchangée à partir de la date de la perte de contrôle. Le 22 janvier 2018, Acasti a émis des actions d'attributions excédentaires additionnelles conformément à son financement du 27 décembre 2017, ce qui a porté la participation détenue par la Société à 19,78 %. Suivant ces événements, la Société a conclu qu'elle n'a pas d'influence notable sur Acasti.

Ressources humaines

Neptune et Biodroga emploient actuellement 57 salariés.

Émission d'actions

Le 9 mai 2017, la Société a émis 630 681 actions ordinaires en règlement d'un passif de 858 \$ (625 \$ US). Les 9 août 2017 et 16 août 2017, la Société a émis respectivement 34 965 et 20 979 actions ordinaires pour unités d'actions différées libérées à des membres du conseil d'administration pour des services passés. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, Neptune a émis 66 000 actions ordinaires pour les options sur actions exercées.

Création du Consortium Vallée Verte

Le 16 mai 2017, Neptune et le Groupe DJB, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, ont annoncé la création à Sherbrooke du Consortium Vallée Verte, un partenariat stratégique qui combine les forces et l'expertise respectives des trois partenaires pour créer des produits issus du cannabis à des fins exclusivement médicales et faire de la recherche et développement en la matière; une première dans l'industrie. Le Consortium ne ménagera aucun effort pour respecter les réglementations très strictes de cette industrie et pour développer, commercialiser et promouvoir des produits sécuritaires, et ce, avec un constant souci éthique.

Avis NASDAQ

Le 21 juillet 2017, Neptune a reçu un avis du service d'admissibilité à la cote de NASDAQ l'informant qu'elle n'avait pas maintenu un cours acheteur d'au moins 1,00 \$ US par action ordinaire dans les 30 jours ouvrables consécutifs précédant l'avis, et ce, conformément aux normes d'inscription initiales du NASDAQ Capital Market. Suivant la règle 5810(c)(3)(A) de NASDAQ, un délai de 180 jours civils, soit jusqu'au 17 janvier 2018, fut alors octroyé à la Société pour se conformer de nouveau.

Le 28 novembre 2017, la Société a reçu un avis du service d'admissibilité à la cote de NASDAQ l'informant que l'équipe NASDAQ a déterminé que le cours acheteur de clôture des actions ordinaires de la Société s'est maintenu à 1,00 \$ US ou plus pendant au moins 10 jours ouvrables consécutifs, soit du 13 au 27 novembre 2017. Ainsi, puisque la Société est de nouveau conforme à l'exigence de la règle d'inscription à la cote 5550(a)(2) de NASDAQ, le dossier est désormais clos.

Accord de licence

Le 27 novembre 2017, Neptune a annoncé la signature d'un accord de licence mondiale exclusive assortie de redevances visant l'utilisation de la technologie MaxSimil®, une technologie brevetée d'optimisation de l'absorption des acides gras oméga-3 et qui devrait être un important moteur de croissance pour les solutions d'entreprise de Neptune, en combinaison avec des produits dérivés du cannabis.

Ce nouvel accord confère à Neptune des droits de recherche, de fabrication, de formulation, de distribution et de vente d'ingrédients riches en oméga-3 et en monoglycérides combinés à des ingrédients dérivés du cannabis ou à des dérivés du chanvre riches en cannabinoïdes, pour les applications médicales chez l'adulte.

Tel que mentionné par le passé, la Société est d'avis que la technologie MaxSimil® peut augmenter la capacité d'absorption des ingrédients liposolubles ou à base de lipides, comme les cannabinoïdes, les acides gras essentiels oméga-3 tels que l'ADH et l'AEP, les vitamines A, D, K et E, la CoQ10 et autres, ce qui pourrait en faire un outil particulièrement efficace pour favoriser l'absorption des ingrédients difficiles à absorber, comme le cannabidiol (CBD).

Rencontre de mise à jour

Le 28 novembre 2017, Neptune a tenu une rencontre de mise à jour à New York afin de discuter de son entrée dans le marché légal du cannabis au Canada à travers l'extraction et la commercialisation d'huile de cannabis. M. Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune, et d'autres membres de la haute direction ont présenté une vue d'ensemble détaillée du marché du

cannabis au Canada, les plans d'affaire de l'entreprise, la chronologie des prochaines étapes anticipées et le potentiel économique de ce projet.

Partenariat

Le 11 décembre 2017, Neptune a annoncé, en partenariat avec Strength Sensei Nutraceuticals, une entreprise de Charles R. Poliquin, le lancement d'Omega Drive™, un produit contenant de l'AEP et de l'ADH, deux acides gras oméga-3, et qui, enrichi de MaxSimil®, se destine au milieu de la préparation physique.

Développements survenus après le trimestre

Le 17 janvier 2018, Neptune a participé aux consultations particulières sur le projet de loi 157 encadrant le cannabis. À cet effet, Michel Timperio, président de la division Cannabis chez Neptune, a effectué une présentation et a déposé une mémoire à la Commission sur la santé et les services sociaux de l'Assemblée nationale à Québec. Dans son mémoire, Neptune a émis plusieurs recommandations au sujet du projet de loi 157, dont les suivantes :

- De distinguer les produits fumables et non fumables du cannabis, tel que l'huile qui est considérée moins nocive à la consommation parce que sa consommation n'occasionne pas de combustion.
- De refléter la contribution de l'huile de cannabis à la réduction des méfaits en réservant une place prépondérante aux huiles dans les succursales de la future Société québécoise du cannabis (SQC) et sur son site internet.
- De distinguer les produits contenant du tetrahydrocannabinol (THC) et ceux ne contenant que du CBD et refléter cette distinction dans l'encadrement et l'accès aux différents réseaux de distribution.
- D'encourager l'émergence d'une industrie québécoise du cannabis et du chanvre, notamment par la création d'Une catégorie de produits « Origine Québec » à la SQC.
- De financer un « Institut des données probantes sur les cannabinoïdes » à partir du Fonds de prévention et de recherche prévu par le projet de loi 157 pour s'assurer que l'information rendue publique sur le site de la SQC et sur laquelle se fondera la formation de ses préposés soit objective et basée sur une science en constante et rapide évolution.

Le 19 janvier 2018, Neptune a annoncé une entente de recherche exclusive ayant pour but de mettre au point de nouveaux produits de santé et de mieux-être à base de cannabinoïdes, comme le CBD, qui contiendront également de l'huile de krill dont l'utilisation combinée serait exclusive à Neptune. Le marché visé est le nombre toujours croissant des juridictions fédérales à travers le monde qui ont ou auront légalisé la consommation de produits du cannabis par les adultes ou à des fins médicales, dont le Canada.

Le 12 février 2018, Neptune et Tetra Bio-Pharma Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente de codéveloppement, de commercialisation et de mise en marché de produits à base d'huiles de cannabinoïdes purifiés contre la douleur et l'inflammation à l'intention des marchés des produits de santé naturelle et de la médecine vétérinaire.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société avait deux secteurs à présenter jusqu'à la perte de contrôle de la filiale Acasti le 27 décembre 2017, qui étaient les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Au 31 décembre 2017, le secteur cardiovasculaire lequel développe des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires n'est plus une unité d'exploitation stratégique de Neptune, laquelle produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clés en mains principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquides.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. Les résultats du secteur cardiovasculaire sont présentés jusqu'au 27 décembre 2017. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du revenu net sectoriel (perte nette sectorielle), comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le revenu sectoriel (la perte sectorielle) est utilisé pour évaluer la performance dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par les parties. Les actifs du secteur cardiovasculaire à présenter au 31 décembre 2017 consistent en la participation dans Acasti.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 31 décembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 315	–	–	7 315
Marge brute	2 015	–	–	2 015
Charges de recherche et de développement i)	(1 785)	(4 285)	581	(5 489)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	12	24	–	36
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 477)	(908)	–	(3 385)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(147)	–	–	(147)
Perte provenant des opérations	(2 382)	(5 169)	581	(6 970)
Gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti	8 783	–	–	8 783
Charges financières nettes	(396)	(21)	(2)	(419)
Impôt sur le résultat	(53)	–	–	(53)
Revenu net (perte nette)	5 952	(5 190)	579	1 341
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Revenu net (perte nette)	5 952	(5 190)	579	1 341
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	763	670	(581)	852
Charges financières	487	67	–	554
Produits financiers	(91)	(9)	–	(100)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés	–	(37)	2	(35)
Rémunération à base d'actions	199	330	–	529
Impôt sur le résultat	53	–	–	53
Gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti	(8 783)	–	–	(8 783)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	147	–	–	147
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(1 273)	(4 169)	–	(5 442)

- i) Ces charges de recherche et développement du secteur nutraceutique incluent 1 730 \$ de frais associés aux activités liées au cannabis.

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	12 252	1	(112)	12 141
Marge brute	3 450	1	1	3 452
Charges de recherche et de développement	(349)	(1 708)	581	(1 476)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	9	24	–	33
Frais de vente, généraux et charges administratives	(4 511)	(829)	–	(5 340)
Autres produits – provenant de règlement de redevances	13 117	–	–	13 117
Revenu (perte) provenant des opérations	11 716	(2 512)	582	9 786
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(697)	115	–	(582)
Impôt sur le résultat	217	–	–	217
Revenu net (perte nette)	11 236	(2 397)	582	9 421
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	11 236	(2 397)	582	9 421
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	856	621	(581)	896
Charges financières	625	1	(6)	620
Produits financiers	(126)	(118)	6	(238)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés	198	2	–	200
Rémunération à base d'actions	315	155	–	470
Impôt sur le résultat	(217)	–	–	(217)
Règlement de redevances	(13 117)	–	–	(13 117)
Frais légaux liés au règlement de redevances	1 501	–	–	1 501
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	1 271	(1 736)	1	(464)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	20 640	–	–	20 640
Marge brute	4 866	–	–	4 866
Charges de recherche et de développement i)	(2 572)	(9 676)	1 742	(10 506)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	62	84	–	146
Frais de vente, généraux et charges administratives	(8 274)	(2 761)	–	(11 035)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	23 724	–	–	23 724
Revenu (perte) provenant des opérations	17 806	(12 353)	1 742	7 195
Gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti	8 783	–	–	8 783
Charges financières nettes	(1 719)	(121)	(7)	(1 847)
Impôt sur le résultat	(40)	–	–	(40)
Revenu net (perte nette)	24 830	(12 474)	1 735	14 091
Total des actifs	93 678	6 079	–	99 757
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	28 586	–	–	28 586
Fonds de roulement ²	29 945	–	–	29 945
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Revenu net (perte nette)	24 830	(12 474)	1 735	14 091
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	2 511	2 005	(1 742)	2 774
Charges financières	1 984	355	–	2 339
Produits financiers	(108)	(38)	–	(146)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés	(156)	(196)	7	(345)
Rémunération à base d'actions	781	661	–	1 442
Impôt sur le résultat	40	–	–	40
Dépréciation sur les stocks	1 719	–	–	1 719
Gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti	(8 783)	–	–	(8 783)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(23 724)	–	–	(23 724)
Frais légaux liés au règlement de redevances	90	–	–	90
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(816)	(9 687)	–	(10 503)

- i) Ces charges de recherche et développement du secteur nutraceutique incluent 1 730 \$ de frais associés aux activités liées au cannabis.

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	35 093	8	(112)	34 989
Marge brute	9 554	8	1	9 563
Charges de recherche et de développement	(1 119)	(5 747)	1 742	(5 124)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	28	70	–	98
Frais de vente, généraux et charges administratives	(10 197)	(2 252)	–	(12 449)
Autres produits – provenant de règlement de redevances	13 117	–	–	13 117
Revenu (perte) provenant des opérations	11 383	(7 921)	1 743	5 205
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(1 982)	41	(3)	(1 944)
Impôt sur le résultat	(83)	–	–	(83)
Revenu net (perte nette)	9 318	(7 880)	1 740	3 178
Total des actifs	101 628	21 589	(13 175)	110 042
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	6 759	5 843	–	12 602
Fonds de roulement ²	15 628	4 421	1	20 050
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	9 318	(7 880)	1 740	3 178
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	2 388	1 843	(1 742)	2 489
Charges financières	1 976	15	(89)	1 902
Produits financiers	(226)	40	89	(97)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés	233	(96)	3	140
Rémunération à base d'actions	985	430	–	1 415
Impôt sur le résultat	83	–	–	83
Règlement de redevances	(13 117)	–	–	(13 117)
Frais légaux liés au règlement de redevances	1 501	–	–	1 501
Frais d'acquisition	38	–	–	38
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	3 179	(5 648)	1	(2 468)

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation du secteur cardiovasculaire au terme de la licence émise par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées à la licence du secteur cardiovasculaire et leur dotation à l'amortissement sont éliminées à la consolidation. Les soldes à payer ou à recevoir intersectoriels sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Période de trois mois terminée le 31 décembre 2017	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2016	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016
Principaux ratios (en % du total des produits) :				
Marge brute	28 %	28 %	24 %	27 %
Charges de recherche et de développement	24 %	3 %	12 %	3 %
Frais de vente, généraux et charges administratives	34 %	37 %	40 %	29 %
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS) ¹	(17 %)	10 %	(4 %)	9 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE**Produits**

Le total des produits s'est chiffré à 7 315 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, ce qui représente une baisse de 4 937 \$ ou 40 % par rapport à 12 252 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Le total des produits s'est chiffré à 20 640 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, ce qui représente une baisse de 14 453 \$ ou 41 % par rapport à 35 093 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. La diminution pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 est directement attribuable à la vente des activités de production et de distribution d'huile de krill à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017, les activités de krill ont diminué d'approximativement 86 % et 82 % respectivement en comparaison avec les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016, partiellement contrebalancé par l'augmentation des revenus de redevances tel que décrit ci-dessous. La diminution pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 est également partiellement contrebalancée par une hausse de 7,5 % dans le marché des solutions clés en main. La diminution pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 est également attribuable à une baisse du marché des solutions clés en main principalement liée au timing de commandes de certains clients. Les ventes des activités de production et de distribution d'huile de krill se sont élevées à respectivement 922 \$ et 3 017 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 (6 403 \$ et 16 563 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016).

Le total des produits pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 inclut des revenus de redevance de 504 \$ comparativement à 368 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Le total des produits pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 inclut des revenus de redevance de 984 \$ comparativement à 769 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 est liée à la comptabilisation du solde des revenus de redevances reportés provenant de BlueOcean.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 s'est chiffrée à 2 015 \$, comparativement à 3 450 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 s'est chiffrée à 4 866 \$, comparativement à 9 554 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. La baisse de la marge brute pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 comparativement aux périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 est directement attribuable à la diminution des ventes comme expliquée ci-haut ainsi qu'à une dépréciation des stocks de 1 719 \$ enregistrée au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, suivant la conclusion de l'entente avec Aker BioMarine. La marge brute sur

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

les activités de production et de distribution d'huile de krill, excluant la dépréciation des stocks de 1 719 \$, était respectivement de (15 \$) et 1 183 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 (2 405 \$ et 4 823 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016).

La marge brute en % du total des produits est demeurée stable à 28 % pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016. La marge brute en % du total des produits a diminué, passant de 27 % pour la période de neuf mois terminée 30 novembre 2016 à 24 % pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017. La diminution de la marge brute en % est principalement attribuable à la dépréciation des stocks, partiellement contrebalancée par la vente de produits à marge élevée dans le secteur des solutions clés en main.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 785 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, en hausse de 1 436 \$ comparativement à 349 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 2 572 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, en hausse de 1 453 \$ comparativement à 1 119 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. La hausse pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 est attribuable aux activités liées aux produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être pour lesquelles les dépenses se sont chiffrées à 1 730 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 2 477 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, en baisse de 2 034 \$ comparativement à 4 511 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 8 274 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, en baisse de 1 923 \$ comparativement à 10 197 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. La diminution pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 est principalement attribuable à la baisse des frais légaux liés au règlement de redevances de 1 501 \$, les salaires et charges sociales, la rémunération à base d'actions, partiellement contrebalancés par une augmentation des royautés et des dépenses de commissions. La diminution pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 est principalement attribuable à la baisse des frais légaux liés au règlement de redevances de 1 501 \$, les salaires et charges sociales, la rémunération à base d'actions, partiellement contrebalancés par une augmentation des royautés et des commissions sur ventes, des créances douteuses et un crédit de taxes foncières comptabilisé l'année précédente.

BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹

Le BAIIA ajusté a diminué de 2 544 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 1 273 \$, comparativement à un BAIIA ajusté de 1 271 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Le BAIIA ajusté a diminué de 3 995 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 816 \$, comparativement à un BAIIA ajusté de 3 179 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016.

La diminution du BAIIA ajusté pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute ainsi qu'à l'augmentation des charges de recherche et de développement, tel que décrit ci-dessus. La diminution pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 est partiellement contrebalancée par une baisse des frais de vente, généraux et charges administratives avant effet de la rémunération à base d'actions, de la dépréciation et amortissement et des frais légaux liés au règlement de redevances, tel que décrit ci-dessus.

Charges financières nettes

Les produits financiers se sont chiffrés à 91 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, en baisse de 35 \$ comparativement à 126 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Les produits financiers se sont chiffrés à 108 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, en baisse de 118 \$ comparativement à 226 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. La diminution pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

31 décembre 2017 est principalement attribuable au gain de change comptabilisé l'an dernier comparativement à une perte de change enregistrée dans l'année courante.

Les charges financières se sont chiffrées à 487 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, en baisse de 138 \$ comparativement à 625 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. La diminution pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 est attribuable à la baisse des charges financières suivant la réduction de la dette, partiellement contrebalancée par le gain de change pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Les charges financières se sont chiffrées à 1 984 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, en hausse de 8 \$ comparativement à 1 976 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 est attribuable à la pénalité sur remboursement, la perte sur frais de financement et actualisation des dettes remboursées de 921 \$ liés à la transaction avec Aker BioMarine et sur les remboursements subséquents de dette, partiellement contrebalancée par une diminution des charges financières suivant la réduction de la dette, et aussi par la variation du gain de change pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à néant pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à une perte de 198 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 156 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à une perte de 233 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. Les variations sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers. Une partie des actifs et passifs dérivés a été annulée ou ne sont plus traités comme des passifs dérivés suite au remboursement de dette après la transaction avec Aker BioMarine et à la perte de contrôle de la filiale Acasti.

Impôt sur le résultat

Le revenu net pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 inclut une charge d'impôt différé de 53 \$. Le revenu net pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 inclut un recouvrement d'impôt différé de 217 \$. Le revenu net pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 inclut une charge d'impôt différé de 40 \$. Le revenu net pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 inclut une charge d'impôt différé de 83 \$. La charge ou le recouvrement d'impôt différé sont le résultat de l'utilisation des actifs d'impôts différés comptabilisés suite à l'acquisition de Biodroga le 7 janvier 2016. Aucune dépense d'impôt n'a été comptabilisée sur le gain net sur vente d'actifs décrit ci-haut ou sur la différence temporaire imposable sur l'investissement dans Acasti au changement de contrôle puisque les incidences fiscales déterminées seront entièrement compensées par les actifs d'impôts différés antérieurs non comptabilisés.

Revenu net

Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 5 952 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, soit une baisse de 5 284 \$ comparativement à un revenu net de 11 236 \$ enregistré pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 24 830 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, soit une hausse de 15 512 \$ comparativement à un revenu net de 9 318 \$ enregistré pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016.

La diminution du revenu net pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 est principalement attribuable au règlement de redevances comptabilisé dans la période comparative, partiellement contrebalancée par le gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti comptabilisé dans le trimestre courant. L'augmentation du revenu net pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 est principalement attribuable au gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti de 8 783 \$ et au gain net sur vente d'actifs de 23 724 \$ (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Cette augmentation pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 est partiellement contrebalancée par la dépréciation des stocks de 1 719 \$ et le règlement de redevances comptabilisé dans la période comparative. Les mêmes raisons que celles énoncées ci-haut pour la diminution du BAIIA ajusté et la variation des charges financières nettes, la rémunération à base d'actions, la dépréciation et l'amortissement et le recouvrement d'impôt différé explique le résiduel de la variation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CARDIOVASCULAIRE (Acasti)**Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹**

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 2 433 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 pour s'établir à 4 169 \$, comparativement à 1 736 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est essentiellement due à une hausse des charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et subventions de 2 454 \$ ainsi qu'à une hausse des frais généraux et charges administratives de 34 \$, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement, de la dépréciation et des charges administratives. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 4 039 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 pour s'établir à 9 687 \$, comparativement à 5 648 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est essentiellement due à une hausse des charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et subventions de 3 598 \$ ainsi qu'à une hausse des frais généraux et charges administratives de 551 \$, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement, de la dépréciation et des charges administratives.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comme prévu, Acasti a poursuivi son programme de recherche et développement et son développement clinique de CaPre avec son programme clinique de phase 3 et l'activation du site en partenariat avec l'un des plus importants fournisseurs mondiaux de services de développement biopharmaceutique et d'impartition commerciale (« CRO »). Les dépenses totales de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subvention de 4 261 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 ont totalisé 3 497 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions de 1 684 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 ou 1 043 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions. L'augmentation de 2 454 \$ des dépenses de recherche et de développement avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions est principalement attribuable à une hausse des contrats de recherche de 2 000 \$ ainsi qu'à une augmentation de 309 \$ en honoraires professionnels. L'augmentation des dépenses liées aux contrats de recherche résulte principalement d'une hausse de 1 400 \$ des contrats associés au programme d'essai clinique, 1 630 \$ ayant été engagés principalement auprès du CRO d'Acasti au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 en prévision du début de l'activation du programme de l'étude clinique de phase 3 d'Acasti d'ici la fin de 2017. Cela se compare à environ 230 \$ engagés au cours de la période comparative précédente en vue de l'achèvement des contrats d'étude clinique transitoire de biodisponibilité pour la réussite de la phase 1 de la filiale. L'augmentation résiduelle de 600 \$ des contrats de recherche a résulté de la mise à jour des activités de production de CaPre au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017. L'augmentation des honoraires professionnels provient principalement des vérifications préalables et des discussions préliminaires concernant les accords stratégiques de partenariat et de recherche et de développement et les accords de licence. Une hausse de 118 \$ en salaires et avantages du personnel supplémentaires provient essentiellement de l'affectation de ressources à la direction de l'entreprise et à la gestion des affaires règlementaires CMC en recherche et développement à temps plein plutôt qu'à demi temps, combinée à l'ajout du trimestre précédent de plusieurs techniciens à la production et contrôle de la qualité au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 par rapport à la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016.

Les dépenses totales de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions de 9 592 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 ont totalisé 7 370 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subvention de 5 671 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 ou 3 772 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions. L'augmentation de 3 598 \$ des dépenses de recherche et de développement avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, est principalement attribuable à la hausse de 2 012 \$ des contrats avec l'augmentation de 1 116 \$ des dépenses de production en vertu du contrat de fabrication (« CMO ») et de l'augmentation de 945 \$ des dépenses de CRO associées au programme d'étude clinique d'Acasti pour lequel des dépenses de 2 676 \$ ont été engagées avec le CRO durant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017. Les honoraires professionnels ont également augmenté de 1 202 \$ principalement en raison des vérifications

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

préalables et des discussions préliminaires concernant les accords stratégiques de partenariat et de recherche et de développement et les accords de licence. Ceci se compare à une dépense de 1 534 \$ pour l'étude de transition pharmacocinétique et autres programmes d'étude clinique et de 846 \$ en dépenses liées à des contrats de production CMO pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. Les salaires et avantages du personnel ont aussi contribué à la hausse générale par 276 \$ reliés à la direction de la R&D, combinés à l'ajout de ressources additionnelles pour la production et le contrôle de la qualité au 30 novembre 2016 puisqu'Acasti avance dans son programme d'étude clinique de phase 3. De l'augmentation des autres dépenses de 108 \$, 74 \$ est lié à l'augmentation de frais de déplacement pour les activités de diligence raisonnable en développement stratégique.

Les dépenses totales de frais généraux et charges administratives de 908 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 ont totalisé 653 \$ avant considération des charges administratives et de la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de frais généraux et charges administratives de 829 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 ou 619 \$ avant considération des charges administratives et de la rémunération à base d'actions. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse en salaire et avantages du personnel de 160 \$ liée à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune. L'augmentation est partiellement contrebalancée par une baisse des honoraires professionnels de 154 \$ attribuable principalement à la réduction des dépenses de recherche marketing et à la normalisation ou la réduction des dépenses des programmes de relations avec le public et les investisseurs d'Acasti après la réactivation de l'année précédente. La baisse des honoraires professionnels est également due en partie au processus de transition d'Acasti d'un consultant financier l'année précédente à un chef de la direction financière dans l'exercice courant d'Acasti.

Les dépenses totales de frais généraux et charges administratives de 2 761 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 ont totalisé 2 210 \$ avant considération des charges administratives et de la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de frais généraux et charges administratives de 2 252 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 ou 1 659 \$ avant considération des charges administratives et de la rémunération à base d'actions. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse en salaires et avantages du personnel de 398 \$ liée à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune. L'augmentation résulte aussi de la hausse des honoraires professionnels de 94 \$ attribuable principalement aux dépenses pour la réactivation des programmes de relations avec le public et les investisseurs de la filiale et des frais légaux supplémentaires dû à l'augmentation de l'indépendance d'Acasti envers Neptune.

Perte nette

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 de 5 190 \$, une augmentation de 2 793 \$ comparativement à une perte nette de 2 397 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », en plus des variations causées par les charges financières et le changement dans la juste valeur décrits ci-dessous et par l'augmentation de la rémunération à base d'actions, la dépréciation et l'amortissement.

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 de 12 474 \$, une augmentation de 4 594 \$ comparativement à une perte nette de 7 880 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », en plus des variations causées par les charges financières et le changement dans la juste valeur décrits ci-dessous et par l'augmentation de la rémunération à base d'actions, la dépréciation et l'amortissement.

Les charges financières se sont chiffrées à 67 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, une augmentation de 66 \$ comparativement à 1 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation est principalement due à une hausse des intérêts sur débetures convertibles de 92 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, combinée à la variation de la perte de change. Les charges financières se sont chiffrées à 355 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, une augmentation de 340 \$ comparativement à 15 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. L'augmentation est principalement due à une hausse des intérêts sur débetures convertibles de 275 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, combinée à la variation de la perte de change.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 37 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 comparativement à une perte de 2 \$ pour la période de trois mois terminée le

30 novembre 2016. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 196 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 comparativement à un gain de 96 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016. Les variations pour les périodes de trois mois et neuf mois sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, nos dépenses en capital et nos acquisitions sont principalement financés par la trésorerie provenant de l'accord conclu avec Aker BioMarine, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission de dette et d'actions ordinaires.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous le titre autres actifs dans l'état de la situation financière. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 4 085 \$ au 31 décembre 2017), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 4 155 \$ au 31 décembre 2017.

La Société a également conclu des contrats de swap de devises étrangères pour gérer le risque de change. Ces swaps ont été annulés et réglés pour 59 \$ suivant le remboursement de la dette en GBP résultant de la transaction avec Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Avant leur règlement, les justes valeurs de ces swaps étaient présentées sous les titres autres actifs financiers et autres passifs financiers dans l'état de la situation financière. La Société n'avait pas appliqué la comptabilité de couverture aux différences de change provenant de ces accords précédents.

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 5 670 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 6 163 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 492 \$, résultant principalement des variations des clients et autres débiteurs, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant négatif de 5 670 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 250 \$. Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se chiffrent à 11 250 \$, incluant les montants d'autres produits liés au règlement de redevances de 13 117 \$ moins les frais connexes de 1 501 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 11 526 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs (incluant le débiteur long terme) liée au règlement de redevances et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) lié aux honoraires pour un tel règlement, a réduit les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant négatif de 250 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 6 049 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 13 281 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 7 231 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs incluant les montants reçus de règlement des redevances durant l'exercice 2017, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant négatif de 6 049 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 1 949 \$, après considération des impôts payés pour un montant de 319 \$. Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se chiffrent à 8 861 \$, incluant les montants d'autres produits liés au règlement de redevances. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 6 593 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs (incluant le débiteur long terme) liée au règlement de redevances et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) lié aux honoraires pour un tel règlement, a réduit les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 1 949 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été principalement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (366 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (112 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017. De plus, les liquidités ont été réduites par la trésorerie liée à la perte de contrôle et la déconsolidation d'Acasti (2 666 \$). Les activités d'investissement incluent également les intérêts reçus de 100 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 61 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient de 892 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles principalement liées aux équipements de recherche et de développement pour Acasti.

Les activités d'investissement pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la vente d'actifs à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 335 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (668 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 702 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017. De plus, les liquidités ont été réduites par la trésorerie liée à la perte de contrôle d'Acasti (2 666 \$). Les activités d'investissement incluent également les intérêts reçus de 147 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 2 883 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient de 2 043 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles principalement liées aux équipements de recherche et de développement pour Acasti.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 2 446 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 2 818 \$ et pour le paiement des intérêts de 124 \$, partiellement contrebalancée par les produits de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 112 \$ et de l'exercice des bons de souscription dans Acasti pour 384 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 1 675 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 1 164 \$, net de l'augmentation de la ligne de crédit, et pour le paiement des intérêts de 502 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 20 073 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 19 021 \$, pour le paiement des intérêts de 795 \$, pour la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$ et pour le paiement des coûts d'émission de l'appel public à l'épargne et l'émission de dette d'Acasti de 421 \$, lesquels étaient payables au 31 mars 2017. Cette diminution est partiellement contrebalancée par les produits de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 112 \$ et de l'exercice des bons de souscription dans Acasti pour 384 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 3 123 \$ principalement pour le remboursement de prêts et emprunts de 5 257 \$, net de l'augmentation de la ligne de crédit, et pour le paiement des intérêts de 1 562 \$. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des prêts et emprunts de 3 666 \$ provenant de la dette de Bank and Clients.

Au 31 décembre 2017, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 26 176 \$. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 2 410 \$ qui sont principalement engagés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$ (expirant le 31 août 2018), dont une somme de 1 800 \$ était disponible au 31 décembre 2017.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Période de trois mois terminée le 31 décembre 2017	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2016	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 315	12 141	20 640	34 989
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(5 442)	(464)	(10 503)	(2 468)
Revenu net	1 341	9 421	14 091	3 178
Revenu net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	4 755	10 685	22 283	7 337
Résultat de base et dilué par action	0,06	0,14	0,28	0,09
Total des actifs			99 757	110 042
Fonds de roulement ²			29 945	20 050
Passifs financiers non courants			518	19 440
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			89 479	64 396

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017 (4 mois)
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 315	6 795	6 531	11 829
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(5 442)	(3 588)	(1 473)	(1 227)
Revenu net (perte nette)	1 341	16 117	(3 367)	(2 298)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	4 755	19 074	(1 546)	(424)
Résultat de base et dilué par action	0,06	0,24	(0,02)	(0,01)

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

	30 novembre 2016 \$	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$	29 février 2016 \$
Total des produits	12 141	11 591	11 257	10 030
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(464)	(857)	(1 147)	(493)
Revenu net (perte nette)	9 421	(2 419)	(3 824)	(379)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	10 685	(1 191)	(2 157)	615
Résultat de base et dilué par action	0,14	(0,02)	(0,03)	0,01

Le revenu net du trimestre terminé le 31 décembre 2017 inclut un gain sur perte de contrôle de la filiale Acasti de 8 783 \$. Le revenu net du trimestre terminé le 30 septembre 2017 inclut un autre produit lié à la vente d'actifs de 23 871 \$ et une dépréciation sur stocks de 1 719 \$. Le revenu net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevances de 13 117 \$. La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition. À partir du trimestre terminé le 29 février 2016, les produits ont augmenté puisque les produits de Biodroga sont consolidés depuis.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2017 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 374	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Clients et autres débiteurs	(8 767)	Encaissement de comptes débiteurs et règlement de royalties
Charges payées d'avance	(371)	Comptabilisation en dépenses des charges payées d'avance
Stocks	(7 489)	Ventes de stocks à Aker BioMarine et dépréciation sur stocks de 1 719 \$. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Placements à court terme réservés	(335)	Libération de placements à court terme réservés
Immobilisations corporelles	(4 406)	Coûts liés aux équipements, déduction faite de l'amortissement et perte de contrôle de la filiale Acasti
Immobilisations incorporelles	(6 530)	Amortissement des immobilisations incorporelles et vente de propriété intellectuelle. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Autres actifs	6 204	Participation dans Acasti à la juste valeur. Se reporter à la section « Perte de contrôle de la filiale Acasti »
Fournisseurs et autres créditeurs	(5 141)	Paiement des fournisseurs et autres créditeurs et perte de contrôle de la filiale Acasti
Prêts et emprunts	(18 396)	Remboursements de prêts et emprunts. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Produits différés	(458)	Comptabilisation en produits des produits différés
Créditeur long terme	(278)	Paiement du crééditeur long terme
Déventures convertibles non garanties	(1 406)	Se reporter à la section « Perte de contrôle de la filiale Acasti »
Autres passifs financiers	(418)	Diminution de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, annulation des contrats de swap de devises étrangères et perte de contrôle de la filiale Acasti

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 31 mars 2017.

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et autres contrats au 31 décembre 2017 :

Paiements exigibles annuellement	31 décembre 2017					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs et créiteur à long terme	5 369 \$	5 369 \$	4 852 \$	517 \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	4 535	4 893	4 892	1	–	–
Ententes de recherche et de développement	–	50	50	–	–	–
Obligation d'achat d'immobilisations corporelles	–	2 392	2 392	–	–	–
Contrats de location simple	–	1 852	531	738	583	–
Autres ententes	–	42	42	–	–	–
	9 904 \$	14 598 \$	12 759 \$	1 256 \$	583 \$	– \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2017, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016 sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers consolidés pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, à l'exception de celle ci-dessous.

La modification aux normes comptables suivante a été appliquée par la Société dans la préparation de ses états financiers intermédiaires consolidés :

IAS 7, État des flux de trésorerie

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2017 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires consolidés. L'IASB a publié les normes suivantes comportant des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 16, Contrats de location

Modifications à l'IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements d'impôt sur le résultat

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés du 31 décembre 2017.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est exposée à bon nombre de risques, dont ceux mentionnés à la rubrique « Risques et incertitudes » de son rapport de gestion annuel de 2017 déposé le 7 juin 2017 auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes. En raison des nouvelles occasions de croissance que la Société poursuit, comme la production de cannabis à des fins médicales et du bien-être et les projets de recherche liés à cette substance à l'installation de Sherbrooke décrits à la rubrique « Vue d'ensemble » du présent rapport de gestion, la Société est également exposée à d'autres risques, soit les risques propres au secteur décrits ci-après.

Processus d'approbation des licences

La Société a présenté une demande de licence à Santé Canada pour produire de l'huile de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (RACFM). En avril 2017, la Société a présenté une demande écrite à Santé Canada pour devenir un producteur autorisé de cannabis à des fins médicales et, à l'heure actuelle, l'agence a confirmé que la demande était à l'étape 2 de 6, soit celui de l'examen approfondi et du début du processus d'autorisation de sécurité. La Société doit obtenir une licence de Santé Canada afin de poursuivre ses activités liées au cannabis. Rien ne garantit que Santé Canada approuvera la demande de licence liée à la marijuana à des fins médicales présentée par la Société ni que les projets éventuels développés dans le secteur seront menés à bien avec succès. De plus, une fois que la Société aura obtenu une licence auprès de Santé Canada, rien ne garantit que celle-ci sera ultérieurement renouvelée ou prolongée aux mêmes conditions ou à des conditions semblables. Tout changement apporté à la licence de la Société liée au cannabis pourrait avoir des répercussions importantes sur elle, tel qu'il est décrit ci-après.

En outre, à titre de condition à l'obtention de la licence, Santé Canada a prévu plusieurs étapes, dont l'ajout de barrières physiques, un suivi visuel, des appareils d'enregistrement, la détection d'intrusion, ainsi que d'autres mesures importantes pour contrôler l'accès à l'installation de Sherbrooke existante de la Société. L'installation de Sherbrooke fera l'objet d'une révision qui devra satisfaire Santé Canada avant que la licence soit attribuée à la Société, et celle-ci sera effectuée après que Neptune aura pris toutes les mesures imposées par Santé Canada en vue de la revue.

Temps et coûts

Le temps requis pour obtenir la licence auprès de Santé Canada dépend du délai dont l'agence a besoin pour examiner les demandes de licence. De plus, la Société ne connaît pas le délai dont elle aura besoin pour résoudre les différents points soulevés par Santé Canada pendant le processus, tant qu'elle ne les a pas reçus. Par conséquent, puisque le processus n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut à l'heure actuelle estimer le temps qui sera nécessaire pour obtenir une licence.

Toutefois, la Société a établi un budget de 5 000 \$ pour couvrir les frais liés au matériel spécifique et à l'amélioration des immeubles qui devront être engagés à son installation d'extraction actuelle pour respecter les exigences de Santé Canada en matière de licence mentionnées ci-dessus. Le coût budgété de l'installation sera réévalué une fois que Santé Canada aura approuvé les plans de l'installation. Tant que l'installation ne respectera pas les exigences du RACFM et qu'elle ne sera pas prête à être inspectée par Santé Canada et jusqu'à ce que la Société reçoive la licence de cette agence, elle ne peut exercer aucune activité liée à la production de cannabis. Si la Société réussit à exercer des activités liées au cannabis, rien ne garantit que ces activités seront rentables.

Concurrence

La Société prévoit livrer concurrence à un nombre grandissant de participants dans un secteur en pleine croissance qui sera marqué par des progrès et des changements rapides. La Société devra faire concurrence à des sociétés de différentes tailles, dont les demandes de licence sont à différentes étapes et dont la mise au point des produits connexes au secteur du cannabis est à différentes étapes.

Réglementation, législation et lignes directrices

Les activités liées au cannabis de la Société sont assujetties à la réglementation, à la législation et aux lignes directrices de diverses autorités gouvernementales en ce qui concerne la production, la distribution ainsi que la participation des entreprises à des activités liées au cannabis, lesquelles sont également assujetties à des changements compte tenu de l'évolution rapide de ce

secteur, tel qu'il est mentionné précédemment. Entre autres, ces changements toucheront les règles concernant le transport, l'entreposage, la fabrication et l'élimination de produits liés au cannabis. De plus, la Société est assujettie à la législation et à la réglementation en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de respect de la vie privée et à bon nombre d'autres lois et règlements semblables. La réglementation, la législation et les lignes directrices subiront des changements et évolueront, et tout retard ou tout changement touchant ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société. En outre, l'omission de respecter ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société, dont l'obligation éventuelle de payer des amendes et des pénalités, la perte de profits, une publicité défavorable et l'atteinte à la réputation de la Société, entre autres répercussions négatives.

Personnel

La Société a nommé M. Michel Timperio au poste de président, Mme Melody Hardwood au poste de chef des affaires scientifiques et réglementaires et Eric Krudener au poste de directeur du développement de marque et de produit de ses activités liées au cannabis. La Société dépend de l'apport de ces personnes qu'elle a récemment nommées à ces postes, ainsi que des autres membres de sa direction qui devront consacrer des efforts importants à l'expansion des activités liées au cannabis pour faire face aux défis, aux risques et aux incertitudes propres à ce secteur.

Position de l'entreprise concernant l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où le cannabis est interdit en vertu des lois fédérales

Neptune entend exercer ses activités de production de produits tirés de l'huile de cannabis uniquement dans des territoires où ces activités sont autorisées en vertu des lois fédérales. La Société n'exercera pas d'activités liées à la production de produits dérivés du cannabis dans un territoire, comme les États-Unis, où le cannabis est illégal en vertu des lois fédérales. Neptune est d'avis que l'exercice d'activités interdites en vertu des lois fédérales, ou l'investissement dans des entreprises qui exercent ainsi leurs activités, expose la Société à un risque de poursuite, pourrait nuire à sa capacité d'exercer des activités librement et pourrait éventuellement nuire à son inscription à la cote de bourses importantes, maintenant et plus tard, ce qui limiterait son accès à des capitaux provenant de sources de renom établies aux États-Unis.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 14 février 2018, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 78 804 212 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 750 000 bons de souscription, 10 416 545 options et 570 752 unités d'actions différées en circulation. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.